

**PROCES VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU BUREAU**  
**SYNDICAL DU 15 OCTOBRE 2020**

L'An deux mille vingt, le quinze octobre, à 9 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 8/10/2020, s'est réuni 'Salle des Fêtes' à CORNIER sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

**Etaient présents :**

Mmes BOUCHET, DALL'AGLIO, DETURCHE, PARIS, TARAGON.  
MM AEBISCHER, AMOUDRY, BOUVARD, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GENOUD, GILLET, GYSELINCK, JACQUES, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

**Avait donné pouvoir :**

M. HACQUIN.

**Etaient absents ou excusés :**

Mme MERMIER.  
MM. BAUD-GRASSET, BOISIER, CHASSAGNE, MATHIAN.

**Assistaient également à la réunion :**

Mme OLLIVIER, Payeure départementale  
Mmes ASSIER, GIZARD, KHAY, PERRILLAT, RENOIR,  
MM. CHALLEAT, GAL, GATINET, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

**Membres en exercice : 26**  
**Présents : 20**  
**Représenté par mandat : 1**

Le Président ouvre la séance et donne connaissance de l'ordre du jour:

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du Compte-rendu de la réunion précédente - 30 septembre 2020.

Election d'un Vice-Président

3. Election d'un 10<sup>ème</sup> Vice-Président par le Bureau syndical

Marchés de travaux

4. Commune de DRAILLANT - Le Liège - Avenants n°1 aux marchés de travaux ME 18.191, ME 18.192 et ME 18.193 lots n°1, 2 et 3 avec les entreprises REY TP, COLAS et GRAMARI.
5. Commune de FAVERGES-SEYTHENEX - Gros Entretien et Reconstruction des installations d'éclairage public - Marchés de travaux.
6. Commune de SAINT-JEOIRE-EN-FAUCIGNY - Conception, réalisation et maintenance d'une chaufferie bois et de son réseau de chaleur - Marché global de performance – Avenant n° 3.

Marchés de fournitures et services

7. Communes de la Haute-Savoie - Missions d'études de faisabilité pour le développement d'installations solaires photovoltaïques - Marché de services.

Conventions

8. Travaux d'enfouissement de réseaux de télécommunication sur diverses communes de la Haute-Savoie - Convention avec l'opérateur ORANGE.

9. GRAND ANNECY - Convention entre le SYANE, le GRAND ANNECY, le SIESS et ESS relative au partage de données du territoire de la concession du SIESS pour l'élaboration du schéma directeur de l'énergie du GRAND ANNECY.
10. Commune de SIXT-FER-A-CHEVAL - Service mutualisé de conseil en énergie – Renouvellement de la convention d'adhésion au service.
11. Communes d'ELOISE, de SEYSSEL, MEGEVE et VILLY-LE-PELLOUX - Service mutualisé de conseil en énergie - Nouvelles conventions d'adhésion au service.

#### Information au Bureau

12. Commune d'ANNECY - Travaux de gros entretien et reconstruction (GER) de réseaux d'éclairage public 2020 - Marchés de travaux.
13. Commune d'ANTHY-SUR-LEMAN - Voie Verte - Construction de réseaux de distribution publique d'électricité, éclairage public et télécommunications - Marchés de travaux.
14. Questions diverses.

#### 1. **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Jean-Michel JACQUES est élu Secrétaire de Séance.

#### 2. **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE – 30 SEPTEMBRE 2020**

Le Procès-verbal de la réunion de Bureau du 30 septembre 2020 est approuvé sans observation.

#### Election d'un Vice-Président

#### 3. **ELECTION D'UN 10EME VICE-PRESIDENT PAR LE BUREAU SYNDICAL.**

##### **Exposé du Président,**

L'élection d'un 10<sup>ème</sup> Président, par le Bureau syndical, a donné lieu à une interruption de la séance du Comité du 15 octobre 2020 ; cette assemblée étant compétente pour la détermination du nombre de Vice-Présidents.

Il est rappelé que le nombre de Vice-Présidents a initialement été fixé à 9, à l'occasion du Comité d'installation, le 16 septembre dernier.

Les membres du Comité, par délibération du 15 octobre 2020, ayant approuvé la proposition du Président de porter le nombre de Vice-Présidents à 10, il est procédé à l'élection de ce dernier, qui sera chargé de la communication et des relations extérieures.

**Après vote des membres du Bureau, Monsieur Christian AEBISCHER est élu, à l'unanimité, Vice-Président du SYANE.**

#### Marchés de travaux

#### 4. **COMMUNE DE DRAILLANT - LE LIEGE - AVENANTS N°1 AUX MARCHES DE TRAVAUX ME 18.191, ME 18.192 ET ME 18.193 LOTS N°1, 2 ET 3 AVEC LES ENTREPRISES REY TP, COLAS ET GRAMARI.**

##### **Exposé du Président,**

Par marchés N° ME 18.191 ,ME 18.192 et ME 18.193 en date du 16 janvier 2019, le SYANE a confié aux entreprises REY TP, COLAS et GRAMARI la réalisation de travaux de construction de réseaux de distribution

publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications, secteur le Liège, sur la commune de DRAILLANT, sous les maîtrises d'œuvre des cabinet IRRALP puis PROFILS ETUDES.

Dans le cadre de l'exécution du chantier, et en application de l'article R.2194-2 du Code de la commande publique, la commune souhaite confier aux titulaires des marchés une extension de l'emprise de l'enfouissement en cohérence avec l'aménagement de voirie, lui-même étendu par rapport au programme initial. Il s'agit notamment de travaux concernant les infrastructures ORANGE et la pose de fourreaux d'extension du réseau d'éclairage public (en anticipation).

- Lot n°1 – GENIE CIVIL - Marché N° ME 18.191 :

Le montant initial du marché s'élève à 34.737,00 € H.T.

Le montant de l'avenant s'élève à 14.129,04 € H.T., soit une incidence de 40,67 % sur le montant du marché initial.

- Lot n°2 – ENROBES - Marché N° ME 18.192 :

Le montant initial du marché s'élève à 4.465,87 € H.T.

Le montant de l'avenant s'élève à 1.775,05 € H.T., soit une incidence de 39,75 % sur le montant du marché initial.

- Lot n°3 – GENIE ELECTRIQUE - Marché N° ME 18.193 :

Le montant initial du marché s'élève à 37.998,00 € H.T.

Le montant de l'avenant s'élève à 1.371,00 € H.T., soit une incidence de 3,61 % sur le montant du marché initial.

La passation de ces avenants a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat du 15 octobre 2020.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver les avenants proposés,
2. à autoriser le Président à les signer.

**Adopté à l'unanimité.**

## **5. COMMUNE DE FAVERGES-SEYTHENEX - GROS ENTRETIEN ET RECONSTRUCTION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC - MARCHE DE TRAVAUX**

### **Exposé du Président,**

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE est amené à réaliser des travaux visant au renouvellement des ouvrages vétustes, à l'amélioration des performances et de la sécurité électrique d'une partie des installations d'éclairage public existantes sur la commune de FAVERGES-SEYTHENEX.

Pour permettre la réalisation de ces travaux de gros entretien et reconstruction (GER), le SYANE a donc lancé une consultation sous forme de procédure adaptée, soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Cette consultation a pour objet la conclusion d'un accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire d'une durée de 1 an. Il pourra faire l'objet de reconductions annuelles, sans que sa durée globale ne puisse dépasser 4 ans.

Le montant maximum du marché est fixé à 800.000 € H.T. (période globale, y compris périodes de reconductions éventuelles).

Suite à cette mise en concurrence, le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a décidé de retenir comme titulaire du marché, l'entreprise CHATEL qui présente la meilleure offre au regard des critères de jugement du règlement de consultation.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le marché de travaux proposé et à autoriser le Président à le signer,
2. à autoriser le Président à signer les bons de commande émis pendant la durée de validité du marché.

**Adopté à l'unanimité.**

**6. COMMUNE DE SAINT-JEOIRE-EN-FAUCIGNY - CONCEPTION, REALISATION ET MAINTENANCE D'UNE CHAUFFERIE BOIS ET DE SON RESEAU DE CHALEUR - MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE - AVENANT N°3**

**Exposé du Président,**

Par délibération du Comité syndical du 29 juin 2017, le SYANE s'est doté de la compétence optionnelle mentionnée à l'article L.2224-38 du CGCT, en matière de création et d'exploitation de réseaux publics de chaleur et de froid.

Par délibérations concordantes du SYANE et de la Commune de SAINT-JEOIRE-EN-FAUCIGNY, le SYANE est compétent depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017, au lieu et place de la commune, pour la création et l'exploitation d'un réseau public de chaleur.

Le 13 décembre 2017, le Bureau syndical a approuvé le principe de recourir à un marché public global de performance pour la réalisation et l'exploitation du réseau.

Le 13 décembre 2018, le Bureau syndical a décidé l'attribution du marché à un groupement d'entreprises dont Engie est le mandataire.

La mise en œuvre et la gestion du réseau de chaleur sont opérées par SYAN'Chaleur, régie du SYANE.

Il est rappelé les principales caractéristiques du projet :

- Réseau de chaleur alimenté par le bois énergie à plus de 85%, avec une chaudière bois de 500kW et une chaudière d'appoint et de secours au fioul située dans le gymnase de la commune,
- Réseau de chaleur enterré en acier pré-isolé, d'environ 1,3 km,
- 9 bâtiments raccordés, correspondant à environ 1 800MWh/an de chaleur livrée,
- Montant des travaux : 1 350 K€ HT,
- Combustible bois composé à 100 % de plaquettes forestières avec un rayon d'approvisionnement de 35 km.

Les travaux du réseau de chaleur ont débuté en février 2020, pour une mise en service de la chaufferie biomasse et du réseau de chaleur prévus en septembre 2020.

La crise sanitaire liée au Covid-19 a entraîné l'arrêt des travaux pour une durée de 6 semaines, du 17 mars au 27 avril 2020, ainsi que des impacts sur la disponibilité des fournisseurs et sous-traitants du groupement.

Les avenants n°1 et n°2 au marché, notifiés au titulaire le 23 juillet 2020, ont pour objet l'intégration de travaux supplémentaires au marché, avec une modification du tracé du réseau de chaleur et la mise en œuvre de bois local en bardage de la chaufferie et pour sa charpente.

D'un commun accord entre les parties, il est proposé un avenant n°3 au marché global de performance, prenant en compte l'ensemble des impacts directement et indirectement liés à la crise sanitaire provoquée par le Covid-19, subis et connus à ce jour.

Cet avenant modifie le planning de réalisation du projet de la façon suivante :

- Date butoir de mise en service en régime nominal du réseau de chaleur et de la chaufferie fioul d'appoint « secours » : 30 octobre 2020 ;
- En cas de retard sur la mise en service du réseau après cette date, Engie installera provisoirement et à ses frais, une chaufferie mobile afin d'assurer le chauffage par les radiateurs existants et via le réseau de l'ensemble des bâtiments raccordés ;
- Date butoir de mise en service en régime nominal de la chaufferie bois énergie : 30 novembre 2020.

Cet avenant n'a pas d'impact financier sur le marché.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant n°3 au marché global de performance,
2. à autoriser le Président à signer cet avenant.

**Adopté à l'unanimité.**

Marchés de fournitures et services
------------------------------------

## **7. COMMUNES DE LA HAUTE-SAVOIE - MISSIONS D'ETUDES DE FAISABILITE POUR LE DEVELOPPEMENT D'INSTALLATION SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES - MARCHE DE SERVICE**

### **Exposé du Président,**

Les objectifs locaux inscrits dans les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) des intercommunalités, ainsi que les objectifs nationaux établis dans la Loi Energie Climat et la Stratégie Nationale Bas Carbone, encouragent un développement conséquent des installations solaires photovoltaïques, avec le doublement des puissances installées au niveau national d'ici 2023 et un quadruplement attendu à horizon 2028.

La Haute-Savoie, avec seulement quelques dizaines de mégawatts installés, doit prévoir une évolution notable des installations photovoltaïques dans les prochaines années pour répondre à ces objectifs énergétiques.

Dans le cadre de ses activités, le SYANE est amené à réaliser des études d'aides à la décision dans le domaine du photovoltaïque en accompagnement des communes et/ou intercommunalités.

Pour y répondre, le Syndicat souhaite être en capacité de pouvoir faire appel à des bureaux d'études spécialisés en photovoltaïque, selon la survenance des besoins.

Une consultation a donc été lancée en procédure adaptée pour la conclusion d'un marché d'études de faisabilité pour le développement d'installations solaires photovoltaïques.

Il est précisé que certaines dépenses engagées dans le cadre de ce marché pourraient bénéficier d'un financement de l'ADEME dans le cadre de ses dispositifs de soutien aux études d'aide à la décision.

Le marché est un accord-cadre de services à bons de commande mono-attributaire, sans montant minimum et avec un montant maximum de 214.000 euros H.T. sur la durée globale du marché qui court à compter de sa notification pour une durée d'un an renouvelable trois fois un an.

Suite à cette mise en concurrence, le pouvoir adjudicateur a décidé de retenir, comme titulaire du marché, l'entreprise ARTELIA qui présente la meilleure offre au regard des critères du règlement de consultation.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le marché de services proposé,
2. à autoriser le Président à signer le marché,
3. à autoriser le Président à signer les bons de commande relatifs au marché,
4. à autoriser le Président à solliciter les aides financières de l'ADEME pour les différentes missions d'études réalisées dans le cadre de ce marché.

**Adopté à l'unanimité.**

## **8. TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS SUR DIVERSES COMMUNES DE LA HAUTE-SAVOIE - CONVENTIONS AVEC L'OPERATEUR ORANGE**

### **Exposé du Président,**

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE réalise des opérations d'effacement de réseaux de distribution publique d'électricité couplées avec des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications sur diverses communes.

Pour répondre à la législation en vigueur, une convention départementale est intervenue le 3 octobre 2005 entre le Syndicat et l'opérateur Orange pour définir sous quelles conditions techniques et financières les deux parties interviennent. Un avenant n°1 à cette convention, portant sur la modification de la prise en charge financière des études et travaux de câblage, est intervenu le 7 avril 2010.

Le cadre général de la convention prévoit pour chaque opération (dès lors qu'au moins un appui commun est recensé dans le périmètre), la réalisation des travaux de génie civil par le Syndicat et l'intervention d'ORANGE pour la fourniture des tubes, chambres de tirage et tampons, ainsi que pour l'exécution des études et des travaux de câblage.

La charge financière de ces études et travaux de câblage est répartie entre le SYANE (18 % de participation) et ORANGE (82 % de participation pour les opérations avec appuis communs).

La convention prévoit également que les infrastructures réalisées soient ensuite intégrées au patrimoine d'ORANGE qui assure ainsi la charge d'entretien et d'exploitation de ces ouvrages.

Il est prévu que chaque opération fasse l'objet d'une convention particulière dont l'incidence financière est la suivante :

- **Travaux de génie civil sous maîtrise d'ouvrage du SYANE :**

Commune	Opération	Référence convention	Montant total en € H.T. des travaux	Participation d'ORANGE au titre de la fourniture du matériel	Reste à charge du SYANE
MOYE	4 Chemins	124368	18.608,00	3.389,00	15.219,00
VEYRIER-DU-LAC	Chemin de Montpellaz	120571	46.925,00	6.387,00	40.538,00
MARNAZ	Rue de Cherinaz	124458	85.768,00	11.457,41	74.310,59
<b>TOTAL € H.T.</b>			<b>151.301,00</b>	<b>21.233,41</b>	<b>130.067,59</b>

- **Etudes et travaux de câblage sous maîtrise d'ouvrage d'ORANGE :**

Commune	Opération	Référence convention	Coût total en € H.T. des études et travaux de câblage	Répartition de la charge financière	
				Participation du SYANE	Reste à charge d'ORANGE
MOYE	4 Chemins	124368	3.217,38	579,13	2.638,25
VEYRIER-DU-LAC	Chemin de Montpellaz	120571	5.837,41	1.050,73	4.786,68
MARNAZ	Rue de Cherinaz	124458	12.400,39	2.232,07	10.168,32
<b>TOTAL € H.T.</b>			<b>21.455,18</b>	<b>3.861,93</b>	<b>17.593,25</b>

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver les conventions proposées,
2. à autoriser le Président à les signer.

**Adopté à l'unanimité.**

## **9. GRAND ANNECY - CONVENTION ENTRE LE SYANE, LE GRAND ANNECY, LE SIESS ET ESS RELATIVE AU PARTAGE DE DONNEES DU TERRITOIRE DE LA CONCESSION DU SIESS POUR L'ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR DE L'ENERGIE DU GRAND ANNECY**

### **Exposé du Président,**

Conformément aux orientations stratégiques en faveur de la transition énergétique prises en décembre 2015, le Syndicat a proposé aux EPCI-FP sa participation ou son soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des outils de planification dans le domaine de l'énergie, comme le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Deux conventions de partenariat ont été établies, le 11 septembre 2018 et le 5 juin 2020, entre la Communauté d'Agglomération du GRAND ANNECY et le Syndicat, afin d'accompagner à la réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial.

Le SYANE apporte notamment son concours au GRAND ANNECY, pour la construction d'un schéma directeur de l'énergie :

- Transmission de données et de modèles (prospectives),
- Apport d'expertises,
- Mise à disposition et formation à l'utilisation de l'outil SYMAGINER,
- Développement d'actions et de projets en commun,
- Communication concertée sur l'objet de la convention.

Le GRAND ANNECY souhaite disposer, par l'intermédiaire du SYANE et de l'outil SYMAGINER de données, dans le cadre de la réalisation du schéma directeur de l'énergie.

Sur le périmètre sur lequel le SYANE est autorité concédante de la distribution publique d'électricité et de gaz, ces données sont déjà prévues dans l'outil.

Le GRAND ANNECY souhaite disposer de données, y compris sur les réseaux exploités par ESS, sur le périmètre du SIESS.

Il est donc proposé une convention, permettant le partage de ces données avec le SYANE, et l'intégration dans l'outil SYMAGINER.

Ces données sont relatives aux points de livraisons desservis et ouvrages du réseau public de distribution d'électricité, sur une partie du territoire de la concession du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Service de Seyssel (SIESS), selon liste en annexe 1 de la convention, et aux points de livraison et ouvrages du réseau public de distribution de gaz sur la commune déléguée de SAINT-MARTIN-BELLEVUE (commune nouvelle de FILLIERE).

La convention précise le contenu et les modalités d'échanges de données entre les parties (SIESS, ESS, GRAND ANNECY et SYANE) :

- Nature des données échangées
- Droits d'usage et diffusion des données
- Confidentialité des informations

Cette convention est prévue pour une durée de 3 ans.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la convention entre le SYANE, le SIESS, le GRAND ANNECY et ESS relative au partage de données du territoire de la concession du SIESS pour l'élaboration du schéma directeur de l'énergie du GRAND ANNECY
2. à autoriser le Président à la signer.

**Adopté à l'unanimité.**

## **10. COMMUNE DE SIXT-FER-A-CHEVAL - SERVICE MUTUALISE DE CONSEIL EN ENERGIE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE**

### **Exposé du Président,**

Dans le cadre de ses actions en matière de maîtrise de la demande en énergie et de développement des énergies renouvelables, le SYANE a mis en place un service mutualisé de Conseil en Energie auprès des collectivités.

Les modalités d'exercice de ce service sont définies dans le cadre d'une convention d'adhésion entre le SYANE et la commune, établie pour une durée de 4 ans.

La contribution annuelle appelée auprès des communes s'élève à 0,80 € /an /habitant DGF, en application de la délibération du Comité syndical du 11 décembre 2019.

Suite à une première période d'adhésion au dispositif, la commune suivante souhaite renouveler son adhésion :

Code INSEE	Nom de la commune	Nombre d'habitants DGF année N-1	Coût annuel
74273	SIXT-FER-A-CHEVAL	1 364	1.091,20 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le renouvellement de la convention d'adhésion au service mutualisé de Conseil en Energie avec la commune de SIXT-FER-A-CHEVAL pour une durée de 4 ans,
2. à autoriser le Président à le signer.

**Adopté à l'unanimité.**

## **11. COMMUNES D'ELOISE, DE SEYSSEL, MEGEVE ET VILLY-LE-PELLOUX - SERVICE MUTUALISE DE CONSEIL EN ENERGIE - NOUVELLES CONVENTIONS D'ADHESION AU SERVICE**

### **Exposé du Président,**

Dans le cadre de ses actions en matière de maîtrise de la demande en énergie et de développement des énergies renouvelables, le SYANE a mis en place un service mutualisé de Conseil en Energie auprès des collectivités.

Les modalités d'exercice de ce service sont définies dans le cadre d'une convention d'adhésion entre le SYANE et la commune, établie pour une durée de 4 ans.

La contribution annuelle appelée auprès des communes s'élève à 0,80 € /an /habitant DGF, en application de la délibération du Comité syndical du 11 décembre 2019.

Les communes suivantes souhaitent adhérer au service de Conseil en Energie :

Code INSEE	Nom de la commune	Nombre d'habitants DGF année N-1	Coût annuel
74109	ELOISE	865	692 €
74269	SEYSSEL	2 485	1.988 €
74173	MEGEVE	10 674	8.539,20 €
74307	VILLY-LE-PELLOUX	947	757,60 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'adhésion au service mutualisé de Conseil en Energie des communes de ELOISE, SEYSSEL, MEGEVE et VILLY-LE-PELOUX pour une durée de 4 ans,
2. à autoriser le Président à les signer.

**Adopté à l'unanimité.**

Information au Bureau

**12. COMMUNE D'ANNECY - TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN ET RECONSTRUCTION (GER) DE RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC 2020 - MARCHES DE TRAVAUX**

Durant la période d'état d'urgence sanitaire, le Président a attribué et signé des marchés de travaux sur la commune d'ANNECY, relatifs aux travaux de Gros Entretien et Reconstruction afin d'être dans un délai compatible de délibération et de démarrage travaux à l'automne 2020.

A titre d'information, les résultats de la consultation sont présentés aux membres du Bureau.

La consultation comprend 5 lots :

➤ **LOT N°1: Commune déléguée de SEYNOD**

Estimation du lot: 170.468,21€ H.T.

Offre	Soumissionnaire	Prix des prestations € H.T.	Critère Prix /20	Valeur technique /20	Note globale pondérée /20	Rang
1	SPIE CITYNETWORKS	175.394,25 €	19,38	17,2	18,51	2
2	ERDB	169.919,50 €	20,00	3,4	13,36	4
3	GUY CHATEL	170.787,03 € Ecart offre / estimatif +0,19%	19,90	16,8	18,66	1
4	BRUN ET FILS	175.903,80 €	19,32	17	18,39	3

➤ **LOT N°2: Communes déléguées de CRAN-GEVRIER/ ANNECY**

Estimation du lot: 151.321,79€ H.T.

Offre	Soumissionnaire	Prix des prestations € H.T.	Critère Prix /20	Valeur technique /20	Note globale pondérée /20	Rang
1	SPIE CITYNETWORKS	161.784,01 €	15,57	17,6	16,38	3
2	BOUYGUES	133.796,50 € Ecart offre / estimatif -11,58%	18,82	17,2	18,17	1
3	ERDB	125.913,50 €	20,00	3,4	13,36	5
4	GUY CHATEL	141.335,80 €	17,82	17,2	17,57	2
5	EPSIG	151.122,90 €	16,66	11	14,40	4

➤ **LOT N°3: Commune déléguée d'ANNECY-LE-VIEUX**

Estimation du lot: 260.511,29€ H.T.

Offre	Soumissionnaire	Prix des prestations € H.T.	Critère Prix /20	Valeur technique /20	Note globale pondérée /20	Rang
1	SPIE CITYNETWORKS	261.391,71 € Ecart offre / estimatif +0,34%	20,00	17,6	19,04	1
2	ERDB	274.184,00 €	19,07	3,4	12,80	4
3	GUY CHATEL	275.341,51 €	18,99	17,2	18,27	2
4	BRUN ET FILS	275.988,00 €	18,94	17	18,17	3

➤ **LOT N°4: Communes déléguées de PRINGY/ MEYTHET**

Estimation du lot: 150.555,64€ H.T.

Offre	Soumissionnaire	Prix des prestations € H.T.	Critère Prix /20	Valeur technique /20	Note globale pondérée /20	Rang
1	HTB	146.930,50 €	15,86	15,6	15,76	5
2	SERPOLLET	124.662,10 €	18,70	13	16,42	3
3	BOUYGUES	122.640,00 €	19,01	17,2	18,28	2
4	ERDB	132.805,70 €	17,55	3,4	11,89	7
5	PORCHERON	116.552,50 € Ecart offre / estimatif -22,59%	20,00	17	18,80	1
6	GUY CHATEL	155.147,21 €	15,02	16,6	15,65	6
7	EPSIG	121.552,70 €	19,18	11	15,91	4

➤ **LOT N°5: Commune déléguée d'ANECY**

Estimation du lot: 199.788,10€ H.T.

Offre	Soumissionnaire	Prix des prestations € H.T.	Critère Prix /20	Valeur technique /20	Note globale pondérée /20	Rang
1	HTB	198.540,40 €	17,22	16,6	16,97	2
2	SERPOLLET	170.928,20 € Ecart offre / estimatif -14,45%	20,00	13	17,20	1
3	GUY CHATEL	219.227,80 €	15,59	16,4	15,92	3

Après consultation par voie de procédure adaptée, en application des articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique, le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu :

- **Lot n°1** : L'entreprise GUY CHATEL pour un montant de 170.787,03 euros H.T.
- **Lot n°2** : L'entreprise BOUYGUES ES pour un montant de 133.796,50 euros H.T.
- **Lot n°3** : L'entreprise SPIE CITYNETWORKS pour un montant de 261.391,71 euros H.T.
- **Lot n°4** : L'entreprise PORCHERON pour un montant de 116.552,50 euros H.T.
- **Lot n°5** : L'entreprise SERPOLLET pour un montant de 170.928,20 euros H.T.

Les marchés ont été notifiés aux entreprises le 9 octobre 2020.

### **13. COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN – VOIE VERTE – CONSTRUCTION DE RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE, ECLAIRAGE PUBLIC ET TELECOMMUNICATIONS - MARCHE DE TRAVAUX.**

Durant la période d'état d'urgence sanitaire, le Président a attribué et signé des marchés de travaux.

La consultation a été lancée selon une procédure adaptée, en application des articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique.

Critères de jugement des offres :

- 60% Prix
- 40% valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique

Estimation : 143 087,50 € H.T.

Offre	Soumissionnaire	Prix des prestations € H.T.	Critère Prix /20	Valeur technique /20	Note globale pondérée /20	Rang
1	SIPE	OFFRE IRREGULIERE				
2	DAZZA	119.427,50 € Ecart offre / estimatif -16,54%	20,00	17,00	18,80	1
3	SOBECA	OFFRE IRREGULIERE				
4	SPIE CITYNETWORKS	140.069,60 €	17,05	17,00	17,03	2

Après consultation par voie de procédure adaptée, en application des articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique, le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu l'entreprise DAZZA pour un montant de 119 427,50 euros H.T.

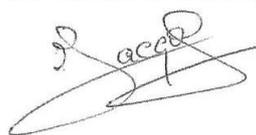
Le marché a été notifié à l'entreprise le 23 septembre 2020.

### **14. QUESTIONS DIVERSES**

**Néant.**

L'ordre du jour étant épuisé et le chapitre des questions diverses clos, le Président remercie l'Assemblée et lève la séance à 9h45.

Le Secrétaire de Séance,



J.M JACQUES.

Le Président,



J.P AMOUDRY